

De Nouakchott+10 à l'IYRP : les OPR à l'épreuve de la co-construction régionale

Dix ans après la Déclaration de Nouakchott en 2013, le processus Nouakchott+10 a permis de mesurer les avancées des politiques publiques ouest-africaines et sahéliennes pour le pastoralisme. Au-delà du bilan des projets et des investissements, il a surtout posé la question politique de la place des Organisations professionnelles régionales (OPR) dans les décisions qui engagent l'avenir des communautés pastorales et agropastorales.

Lorsque la Déclaration de Nouakchott a été adoptée en 2013, elle a marqué une rupture importante. Pour la première fois, la mobilité pastorale, les systèmes extensifs et leur contribution à l'économie régionale étaient reconnus comme des enjeux stratégiques pour la sécurité alimentaire, la résilience et la stabilité des territoires. Cette impulsion a favorisé le lancement de nombreux programmes régionaux et ouvert progressivement davantage d'espaces de dialogue avec les organisations de producteurs. Dix ans plus tard, une autre question s'est progressivement imposée. Au-delà des investissements réalisés, les OPR ont-elles réellement gagné en capacité d'influence sur les politiques qui concernent leurs membres et, plus largement, les communautés qu'elles

ont vocation à représenter? C'est cette interrogation qui a largement structuré la mobilisation de la société civile pastorale dans la préparation de Nouakchott+10.

Plusieurs réseaux régionaux, notamment le Réseau Billital Maroobé (RBM), l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (Apess), le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) et la Confédération des Inter-professions ou Fédérations Nationales Bétail et Viande de l'Afrique de l'Ouest (COFENAB-VI-AO), ont ainsi engagé leur propre dynamique de concertation afin de produire une lecture politique des transformations observées dans les territoires pastoraux et agropastoraux.

Cette mobilisation a pris différentes formes selon les pays et les organisations. Toutes les OPR ne disposaient pas du même niveau d'expérience dans les espaces de plaidoyer régional ni des mêmes capacités de structuration politique. Mais cette diversité a constitué une richesse. Au-delà des grands réseaux régionaux, les concertations ont mobilisé des plateformes nationales, des organisations de terrain, des leaders communautaires, des femmes, des jeunes et des acteurs économiques directement concernés par les enjeux de mobilité pastorale et de gouvernance territoriale.

Cette dynamique a trouvé son point de convergence à Abidjan, en octobre 2024, avec une concertation régionale réunissant plus d'une centaine de représentants de douze pays. Les échanges ont parfois révélé des divergences importantes, notamment sur les questions de mobilité transfrontalière, de sécurité ou sur la place des pays côtiers dans les dispositifs régionaux. Pourtant, cette confrontation des réalités a aussi permis aux OPR de construire une position commune et de porter une parole collective auprès des institutions régionales.

Plusieurs propositions portées par les OPR ont été reprises dans la déclaration finale de Nouakchott+10, notamment la reconnaissance de leur rôle dans le dialogue territorial, la mise en œuvre des services aux communautés et le suivi des politiques publiques. Cette évolution traduit une reconnaissance progressive des OPR comme interlocuteurs politiques à part entière.

Pour autant, certaines limites persistent. Sur des sujets sensibles comme la libre circulation ou les restrictions croissantes imposées à la mobilité transfrontalière, les formulations finales sont souvent restées prudentes, dans un contexte régional marqué par les

Nouakchott et Nouakchott+10 : de quoi parle-t-on ?

Déclaration de Nouakchott 2013

Adoptée en octobre 2013 par les chefs d'État du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad, la Déclaration de Nouakchott reconnaît le pastoralisme comme un mode de production essentiel aux économies sahéliennes. Dans un contexte de crises alimentaires et sécuritaires, de sécheresses et de pressions sur les ressources naturelles, elle fixe plusieurs priorités : sécuriser la mobilité pastorale, gérer les ressources de manière concertée, renforcer les services aux éleveurs, prévenir les conflits et développer la coopération transfrontalière. Elle débouche notamment sur le lancement du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS).

Nouakchott+10, 2024

Dix ans plus tard, Nouakchott+10 dresse le bilan des politiques et des investissements engagés et définit de nouvelles priorités avec les États, les organisations régionales et les acteurs de terrain. Face à l'extension de l'insécurité, à la pression foncière, au changement climatique et à la fragmentation des espaces de mobilité, le processus réaffirme les engagements de 2013 en les actualisant. Il appelle notamment à renforcer la gouvernance transfrontalière, à sécuriser la transhumance, à améliorer les services destinés aux éleveurs mobiles et à mieux prévenir les conflits. La déclaration souligne également les contributions économiques, sociales et nutritionnelles du pastoralisme à la résilience des territoires.

« UNE QUESTION ÉMERGE :
L'ASYMÉTRIE ENTRE LA
PLACE DES POPULATIONS
PASTORALES DANS LES
CONCERTATIONS
ET L'IMPACT DIRECT DES
DÉCISIONS SUR LEURS
MOYENS D'EXISTENCE. »



Atelier de concertation et de validation de la note de position des acteurs de la société civile pastorale au Forum Nouakchott+10, octobre 2024.

RBM

tensions géopolitiques, les débats autour de la souveraineté et la fragilisation de certains mécanismes d'intégration régionale.

Une autre question, encore peu discutée, émerge : l'asymétrie entre la place des populations pastorales dans les concertations et l'impact direct des décisions sur leurs moyens d'existence. Aujourd'hui, les OPR sont de plus en plus consultées et associées aux réflexions sur les politiques publiques et les programmes de développement. C'est une avancée importante, mais leur capacité à influencer les arbitrages les plus sensibles demeure encore limitée, notamment lorsque les enjeux touchent à la mobilité, à la sécurité ou à l'accès aux ressources naturelles.

Or, lorsqu'un corridor pastoral est perturbé, qu'une frontière devient plus restrictive ou qu'un projet transforme durablement les conditions d'accès aux ressources, les conséquences se répercutent immédiatement sur les communautés pastorales et agropastorales. Cette asymétrie apparaît de manière particulièrement visible dans les dynamiques de mobilité entre le Sahel et les pays du Golfe de Guinée, alors même que plusieurs millions de producteurs et d'acteurs économiques vivent directement de ces échanges transfrontaliers.

Cette réalité interroge la qualité même de la concertation régionale : peut-on réellement parler de co-construction lorsque les OPR disposent encore de marges limitées pour influencer les arbitrages sur des décisions dont les conséquences sont supportées en premier lieu par les communautés ?

Mais cette exigence d'évolution ne concerne pas uniquement les institutions. Elle interpelle également les OPR elles-mêmes. Le processus Nouakchott+10 soulève en effet une question plus inconfortable : combien d'organisations ayant participé aux concertations ont ensuite organisé une restitution structurée auprès de leurs membres et des communautés concernées ? Combien ont pris le temps d'expliquer ce qui a été négocié, ce qui a été obtenu, ou ce qui n'a pas été retenu ? ... et pourquoi ?

Et surtout, combien ont pensé à rendre compte non seulement à leurs adhérents ou à leurs leaders élus, mais aussi aux nombreux éleveurs, femmes, jeunes mobiles, commerçants ou ménages pastoraux et agropastoraux qui vivent les conséquences des politiques publiques sans appartenir toujours aux structures formelles ?

C'est probablement là que se situe la prochaine étape. La question est d'autant plus importante qu'une grande partie des éleveurs, des jeunes mobiles, des femmes ou des acteurs des filières pastorales ne sont pas toujours intégrés aux structures formelles. Pourtant, eux aussi subissent directement les conséquences des politiques publiques et des transformations territoriales.

Dans cette perspective, la prochaine étape pour les OPR sera probablement de renforcer non seulement leur capacité d'influence régionale, mais aussi leur redevabilité envers leurs bases sociales, organisées ou non organisées. Leur légitimité dépendra de plus en plus de leur capacité à restituer, à écouter

et à rendre compte aux territoires dont elles tirent leur mandat.

Dans le cadre de l'Année internationale des parcours et des pasteurs (IYRP 2026), le défi n'est donc plus seulement d'obtenir une place dans les espaces de concertation. Il consiste désormais à faire évoluer ces espaces vers une véritable co-construction des politiques publiques, fondée à la fois sur un partage plus équilibré des décisions et sur une représentation plus redevable des communautés pastorales et agropastorales. Car, dans un contexte de fragmentation régionale, la capacité des OPR à maintenir un lien de confiance avec leurs bases sociales pourrait devenir l'une des principales conditions de leur légitimité politique. ■

Blamah Jalloh



Coordinateur régional du Réseau Billital Maroobé (RBM)

EN SAVOIR PLUS :

Note de position réalisée par la société civile en amont du forum NK+10, sur le site foncier-developpement.fr

Déclaration complète du Forum de haut niveau Nouakchott+10 sur le Développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel, sur le site du CILSS

Notes techniques du Forum Nouakchott+10, Praps - CILSS

Webdocumentaire « Nouakchott+10 » sur le site inter-reseaux.org